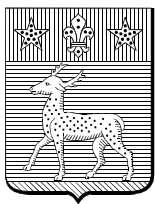


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11

L'an deux mil onze, le vingt mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 14/03/2011

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., JACOMET M., DROGOUL- SPANU D., LEYDET P., MASSE O., REYNAUD P., Mmes GIORDANO E., RIGAULT N. et OBRADOS A..

Objet: « calladage Androne et Evans »

Demande de financement dans le cadre de la Dotation d'Equipement des
Territoires Ruraux

Dans un souci de continuité et de pérennité des actions, Monsieur le Maire émet l'idée de terminer le calladage sur la partie droite de la départementale 908(côté montant) par un projet que l'on intitulerait **« calladage Androne et Evans »**.

De cette façon toute cette partie du village connaîtrait le même revêtement au sol (pierres taillées et bordures en ciment en bordure) et bénéficierait de réseaux eau et assainissement neufs.

A cet effet, il soumet à l'Assemblée Délibérante un devis d'un montant HT de **37 685€** et propose de solliciter un financement dans le cadre de la DETR à 30% soit **11 305.50€**.

*Après étude du projet, du devis, du financement éventuel et discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est tout à fait favorable au lancement du projet **« calladage Androne et Evans »**, tous pouvoirs sont conférer à Monsieur le Maire, pour la signature de tout document relatif à ce projet ainsi que pour présenter le dossier aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR.*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

R.F.

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 21/03/2011
004-210400909-20110320-DE_2011_10-DE